

ARRETE DE CIRCULATION ET STATIONNEMENT

N°2023- 02/6.1

Le Maire de la commune de MARIGNY-LE-LOZON,

Vu le Code de la route et notamment les articles R44, R225 et R 225-1

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, articles L.2212-2, L 2213., L 2213-5

Vu la demande présentée par la société PRY TECH INGÉNIERIE à Saint-, pour des travaux d'aménagement de Bourg du mercredi 11 janvier 2023 8h au mardi 21 février 2023 18h.

CONSIDERANT que pendant le déroulement des travaux pour assurer la sécurité des usagers, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement rue du 13 juin 1944 de la rue jacques bainville à la rue du 8 mai 1945 ainsi que la rue capitaine daireaux et rue Marie Louise Lerouxel, en fonction de l'avancement des travaux.

ARRETE

Du mercredi 11 janvier 2023 8h au mardi 21 février 2023 18h.

Article 1 : La circulation et le stationnement seront interdits en fonction des travaux, rue du 13 juin 1944 de la rue jacques bainville à la rue du 8 mai 1945 ainsi que la rue capitaine daireaux et rue Marie Louise Lerouxel

Article 2 : Une déviation par la rue auguste eudeline vers la rue en bas en de la place westport puis rue de Carantilly dans les deux sens ou bien par la rue jacques bainville.

Article 3 : L'accès aux véhicules de secours restent accessibles et les accès aux commerces restent également accessibles par cheminement entre barrières de chantier.

Article 4 : Une signalisation sera mise en place par l'entreprise pour matérialiser ces interdictions.

Article 5 : Monsieur le Commandant de gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marigny-le-Lozon, le 04 janvier 2023

Pour le Maire et par délégation
Noel MONTAGNE
Conseiller Municipal.

